



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

LES ACTIVITES DE SANTÉ : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



Travail en pharmacie : quelles précautions prendre contre le Covid-19 ?

Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés:

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage:

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

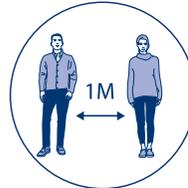
Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

Les opérateurs en pharmacie peuvent être particulièrement exposés lors du contact avec les clients et lors de l'approvisionnement de leur stock. **L'activité de préparation magistrale**, notamment de gel hydro alcoolique, peut conduire à une exposition entre préparateurs. Les préparateurs en pharmacie ne peuvent pas consulter et effectuer des premiers soins. C'est réservé uniquement aux pharmaciens diplômés mais cela doit être évité actuellement.

- **Organisez le travail** en privilégiant le regroupement des tâches par salarié. Affectez chaque personne à un comptoir de vente fixe. Espacez les comptoirs ouverts (ex : 1 sur 2)
- **Faites commencer le travail de manière échelonnée**
- **En cas de rupture de gels et masques, affichez-le à l'entrée de la pharmacie pour éviter les circulations et concentrations de clients**

Dans l'espace de vente :

- **Définissez un protocole d'accueil client** (horaire/lieu spécifique par exemple comptoir extérieur). À défaut, invitez les patients ayant des symptômes du COVID (toux et/ou fièvre et/ou gênes respiratoires et/ou diarrhée) à **se signaler avant d'entrer** (sonnette ,sans file d'attente, mise à disposition d'une boîte à lettres, appel téléphonique depuis sa voiture, nettoyez le poste d'accueil, en particulier la sonnette, sans file d'attente, après chaque patient)
- **Demandez au client d'adresser son ordonnance en amont par courriel** afin qu'elle soit préparée et que le public reste le moins longtemps possible en pharmacie
- **Ajustez les plages horaires en fonction de l'activité et des contraintes du personnel** tout en assurant la continuité de la permanence du service pharmaceutique dans le secteur de garde
- **Filtrez les entrées** pour limiter le nombre de clients à l'intérieur de la pharmacie

- Afin d'assurer la prise en charge des cas possibles, **prévoyez le port d'une protection respiratoire de type masque chirurgical**
- **Matérialisez différentes zones** afin de respecter la distance d'au moins 1 m. entre les clients et entre les clients et l'opérateur en pharmacie
- Mettez en place si possible, **un sens de circulation** pour éviter le croisement des clients
- **A défaut d'une organisation permettant le respect de la distanciation physique, équipez le comptoir d'un écran transparent** (1 m. sur un 1 m. au niveau du comptoir) permettant de séparer le préparateur en pharmacie du client. Prévoyez une fente permettant le passage des documents et médicaments
- **Privilégiez le paiement par carte bancaire sans contact**. En cas de paiement en espèces, mettez en place un **ramasse-monnaie** (pas de remise de main à main)
- **En cas de paiement par chèque** : posez le chèque sur le comptoir. Ne prenez pas la pièce d'identité et recopiez les informations. Privilégiez le stylo du client ou mettez à disposition des stylos à usage unique pour signature
- **Fournissez du gel hydroalcoolique à chaque comptoir** et faites nettoyer les mains fréquemment
- **Nettoyez la surface de vente régulièrement** à l'aide de lingettes désinfectantes
- Retirez les produits mis en vente sur le comptoir afin d'éviter que les clients les touchent, toussent ou postillonnent dessus
- **Nettoyez le boîtier carte vitale régulièrement** et le boîtier CB entre chaque client
- Invitez le client à insérer sa carte vitale dans le lecteur





1. PRÉPARER

Préparation des prescriptions à l'arrière de l'espace vente :

- Si possible, pour les publics fragiles, **mettez en place un service de préparation des ordonnances sur appel téléphonique**, afin de limiter le temps d'attente sur place
- **Proposez une livraison à domicile** selon les possibilités de l'officine
- **Nettoyez les poignées** des tiroirs de rangement des médicaments périodiquement (2 fois par jour)
- **En cas de travail de bureau à l'arrière de l'espace de vente** : mettez à disposition gel hydroalcoolique ou lingettes désinfectantes et nettoyez les téléphones fréquemment, les stylos et le matériel informatique (à minima en début et fin de poste pour chaque opérateur).

Lors de la réception de livraison :

- **Définissez un protocole de livraison**
- Organisez la dépose des colis de façon à garder les **distances de sécurité**
- **Pour la signature du bon de réception** : dépose du bon par le livreur sur le colis, éloignement, signature par le réceptionniste avec son propre stylo, éloignement et reprise du bon par le livreur
- **En ce qui concerne les colis lourds** : privilégiez l'utilisation des moyens de manutention plutôt que le port à 2, éventuellement les faire déposer par le livreur sur un chariot
- **Rangement des produits/des stocks** : à faire par une seule personne, si possible dans des temps de fermeture aux clients (pour éviter de se croiser avec la préparation des ordonnances), organisez de façon à créer des roulements
- Équipez au besoin la personne en charge des réceptions de livraison d'une tenue de protection, de préférence à usage unique (sur-blouse)

La livraison chez les clients :

- **Anticipez la livraison** en prévenant le patient par téléphone
- **Établissez un protocole** de nettoyage des véhicules
- **Nettoyez le véhicule** (volant, levier de vitesse, poignées et clés) avec des lingettes désinfectantes avant de l'utiliser et à la fin de la tournée de livraison
- **Prévoyez des lingettes désinfectantes et du gel hydroalcoolique dans les véhicules**
- **Évitez tout contact direct** avec le patient livré, gardez les distances de sécurité y compris lors des explications du traitement
- **Faites porter un masque** de protection respiratoire approprié

Les préparations magistrales :

- Les préparations magistrales sont de plus en plus rares. Le risque Covid19 ne change rien aux précautions à prendre en termes notamment de risque chimique : travail sous hotte, port d'EPI : gants, lunettes de sécurité, protection respiratoire filtrante individuelle (type filtre A2 pour les solvants par exemple). Ce travail doit se faire en respectant les distanciations de sécurité COVID-19 tout en restant attentif à une situation de travailleur isolé
- Nettoyez le poste de préparation entre 2 préparateurs

2. RÉALISER



- Prévoyez une formation à l'utilisation des EPI
- **Ne touchez pas le masque de protection** une fois qu'il est en place. Remplacez-le dès son enlèvement pour manger, boire, fumer...
- **Lavez vos mains très régulièrement** avec du savon ou du gel hydroalcoolique
- **Nettoyez les comptoirs après chaque client** avec des lingettes désinfectantes
- **Nettoyez le poste de travail avant et après** chaque salarié (espace de vente et arrière-boutique)
- **Utilisez de préférence les oreillettes du téléphone portable** pour limiter les contacts avec celui-ci, potentiellement contaminé sur le comptoir ou prévoyez une personne en arrière boutique pour gérer les appels téléphoniques
- **Port de blouses** : les vêtements « contact » de la pharmacie, tels que les blouses doivent être nettoyés en machine **au minimum à 60°**
- **Fournissez des bouteilles d'eau individuelles avec marquage du nom**



3. VÉRIFIER

- **Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables** permettant de respecter les consignes : produits hydroalcooliques pour les mains, kit de nettoyage habituel, sacs-poubelle, etc.
- **En cas de présence d'un écran de protection, nettoyez-le** (des 2 côtés) au minimum après chaque changement de salarié
- **Vérifiez le nettoyage quotidien des équipements collectifs en libre-service** (machines à café, imprimantes, photocopieurs, caisses...). **Disposez des affiches rappelant l'obligation de se laver les mains avant leur utilisation**
- **Assurez-vous du nettoyage régulier** (fiche de passage) des rampes d'escalier, poignées de porte, poignées de fenêtre...
- **Vérifiez le nettoyage et la présence** de gels hydro alcooliques, kit de nettoyage, sacs-poubelle dans les véhicules en cas de livraison
- **Si possible, laissez les portes ouvertes entre l'espace vente et l'arrière-boutique** pour limiter les contacts avec les poignées
- **Si possible, aérez régulièrement l'espace de vente et les locaux de travail**
- Installations sanitaires : **vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires** et, au moins deux fois par jour, la présence de savon et moyens de séchage
- **Vérifiez que l'agencement de la salle de pause permet de respecter l'espace d'au moins 1 m.** Faites procéder au lavage des mains, au retrait du masque, des gants et de la blouse avant d'y pénétrer ; prévoyez des roulements de personnels afin d'éviter l'afflux dans la salle
- **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues